

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG
Centre national de gestion

Délibération n° 2014-08 du 30 octobre 2014 fixant le tableau des emplois du Centre national de gestion pour l'année 2015

NOR : AFSN1430942X

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 24 octobre 2014 ;

Vu le rapport présenté par la directrice générale du CNG ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau des emplois autorisés, en équivalents temps plein, pour le CNG au titre de l'année 2015 est fixé à 117 emplois.

Article 2

La directrice générale du CNG est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret du 4 mai 2007 susvisé.

Délibéré le 30 octobre 2014.

Pour extrait certifié conforme,

Le président du conseil d'administration,
P. GEORGES